

PLU de la commune de ROGERVILLE

Annexes sanitaires – Notice déchets

Réalisée par la CODAH – Direction « gestions des déchets »

La Communauté d'Agglomération Havraise assure depuis le 1er janvier 2001, la compétence "Traitement et mis en décharge des déchets, ainsi que les opérations de transport, tri ou stockage qui s'y rapportent (article 2-8 des statuts).

De plus, afin de traduire, sur le territoire de la CODAH, une plus grande cohérence dans la gestion globale des déchets, tout en maintenant un service de proximité de qualité, elle a décidé, par délibération du 18 mars 2003, d'exercer, en lieu et place des collectivités, la compétence "collecte des déchets des ménagers et assimilés" à partir du 1er janvier 2004.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité des conseils municipaux et un arrêté préfectoral a modifié en conséquence les statuts de la CODAH.

Ainsi, la CODAH bénéficie de la compétence complète de gestion des déchets des ménages et assimilés sur 17 communes dont celle de ROGERVILLE.

On distingue trois types de services :

- les collectes au porte à porte
- les collectes en point d'apport volontaire
- les collectes en déchetterie

1 / Les collectes en porte à porte.

La commune de ROGERVILLE est desservie deux fois par semaine pour la collecte des ordures ménagères (les mardis et vendredis matins) et une fois par semaine pour celles des déchets recyclables (vendredis matins).

Ces prestations sont assurées par la société VEOLIA PROPLETE dans le cadre d'un marché unique pour 15 communes de la CODAH (date d'effet : 1^{er} janvier 2006)

Les ordures ménagères collectées sont ensuite transportées jusqu'à un quai de transfert situé au Havre (quai du Rhin). Les déchets subissent une compaction avant d'être chargés dans une barge à destination de l'unité de valorisation énergétique du SEVEDE : ECOSTU'AIR (Saint jean de Folleville).

Les déchets recyclables (bouteilles plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques et journaux/magazines) sont apportés au centre de tri VEOLIA PROPLETE situé également Quai du Rhin au Havre. Ils sont triés par catégorie de déchets puis mis en balles avant d'être envoyés dans les différentes filières de recyclage adaptées.

Les habitants de la commune de ROGERVILLE dispose de bacs individuels gris à couvercle gris pour le conditionnement des ordures ménagères et à couvercle jaune pour le tri sélectif.

Ces bacs sont à sortir la veille au soir du ramassage à partir de 19 heures.

Il est à noter que des bacs collectifs peuvent être installés lorsque les habitations ne peuvent pas être desservies au porte à porte (impasses, rues étroites ...) et des sacs peuvent être fournis aux personnes ne disposant pas de lieu de stockage des bacs.

(Renseignements au 02-35-13-88-00)

2 / Les collectes en apport volontaire

Deux colonnes sont implantées sur la commune de ROGERVILLE.

Elles concernent l'apport des bouteilles et bocaux en verre (Parking de la salle de sports, Lotissement « Nid de Corneilles »).

La collecte a lieu toutes les semaines ou tous les quinze jours selon le taux de remplissage des équipements. Elle est assurée par la société COVED depuis le mois de novembre 2005.

Le verre collecté est directement apporté à l'usine OSG (Occidental Sea Glass – Saint Vigor d'Ymonville) où il est recyclé.

Quant aux journaux/magazines, ils rejoignent le centre de tri VEOLIA PROPLETE au Havre afin d'y subir un tri d'affinage et un envoi vers une usine de recyclage du papier (CHAPELLE DARBLAY à Grand Couronne).

(renseignements au 02-35-13-88-00)

3 / Les bennes à déchets verts

La commune de ROGERVILLE bénéficie de la présence de deux bennes (30 m³) pour le dépôt des déchets verts de ses habitants. Elles sont installées à proximité de la salle de sports.

4 / Les déchetteries

9 déchetteries sont implantées sur le territoire de la CODAH et accessibles à l'ensemble des habitants des 17 communes.

En ce qui concerne la commune de ROGERVILLE, le site le plus proche est basé à GONFREVILLE L'ORCHER (Rue Jacques Duclos).

Les déchets acceptés sont les suivants :

Les déchets ménagers courants et encombrants, les gravats, terres et matériaux de démolition, les déchets verts (pelouse, branchages, déchets verts en mélange), les ferrailles et métaux non ferreux, les cartons, les huiles alimentaires et minérales, les piles et batteries, les pneus de véhicules légers et poids lourds, les déchets électriques et électroniques (blancs, bruns et gris), les bidons d'huile, les bouteilles de gaz, les extincteurs, le verre et les déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, acides, bases, phytosanitaires aérosols, lampes et néons...), les déchets amiantés (uniquement sur le site de Montivilliers et des Moteaux au Havre).

Les déchets sont ensuite transportés dans différents centres afin d'être valorisés ou éliminés, le cas échéant.

(Renseignements au 02-35-25-00-36)